



Profil de la population carcérale de la maison centrale de Labé (Guinée) Profile of the prison population at Labé Central Prison (Guinea)

Diallo Thierno Mamadou Chérif¹, Camara Aly Badara², Diallo Alpha Oumar Binta³, N'fanly Conté⁴, Touré Thierno Mamadou Aliou⁴, Diaby Maka⁵, Diallo Sory⁴

¹ Centre Hospitalo-Universitaire de Donka (République de Guinée)

² Ministère de la santé Publique et l'hygiène publique (République de Guinée)

³ Hôpital Régional de Labé (République de Guinée)

⁴ Institut de Nutrition et Santé de l'enfant (République de Guinée)

Hôpital ANAIM-Kamsar ((République de Guinée)

Correspondance : *Diallo Sory

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.17249595>

Résumé

Nous rapportons les résultats d'une étude dont l'objectif était de décrire le profil de la population carcérale à la maison centrale de la région de Labé. Il s'agit d'une étude descriptive et transversale qui s'est réalisée du 2 janvier 2024 au 28 février 2024. La méthode de recueil employée recourait à la consultation systématique des registres de l'administration pénitentiaire et l'entretien avec des personnes incarcérées. La surpopulation carcérale était de 487 %. Parmi les personnes détenues, près de 25% (24,7%) étaient représentées par la tranche d'âge de 18-22 ans avec une moyenne d'âge de 29,33±8,59. Près de 95% (94,7%) des détenus étaient représentés par les hommes et 54 % n'avaient aucun niveau. La majorité des détenus étaient des condamnés (57,1%) contre 42,9 % pour les prévenus. Un peu plus de 85,4% des détenus étaient des délinquants primaires suivi par des délinquants ayant récidivés 1 fois (7.3%) et plusieurs fois (7%). Près de 58 % (57,8%) des détenus étaient représentés par des célibataires. La majorité (61,3%) était en activité avant la détention. Avant l'incarcération, 57,8 % des détenus vivaient avec leurs propres ressources contre 36,6% qui bénéficiaient de l'aide familiale. Près de 6 % (5,6%) n'avaient aucune ressource. Comme dans la majorité des cas de prisons du monde, nous avons enregistré une surpopulation carcérale. Une large proportion de personnes détenues était issue d'un milieu défavorisé et connaît une situation de grande précarité et l'incarcération est souvent le résultat d'un long processus de désaffiliation par lequel les personnes s'éloignent des systèmes sociaux.

Mots clés : Profil, population carcérale, Labé

Abstract

We report the results of a study whose objective was to describe the profile of the prison population at Labé Central Prison. This was a descriptive, cross-sectional study conducted from January 2, 2024, to February 28, 2024. The data collection method used involved systematic consultation of prison administration records and interviews with inmates. Prison overcrowding was 487%. Among the prisoners, nearly 25% (24.7%) were in the 18-22 age group, with an average age of 29.33 ± 8.59 . Nearly 95% (94.7%) of prisoners were men, and 54% had no education. The majority of prisoners were convicted offenders (57.1%) compared to 42.9% who were awaiting trial. Just over 85.4% of prisoners were first-time offenders, followed by offenders who had reoffended once (7.3%) and several times (7%). Nearly 58% (57.8%) of inmates were single. The majority (61.3%) were employed prior to incarceration. Before incarceration, 57.8% of inmates lived on their own resources, compared to 36.6% who received family support. Nearly 6% (5.6%) had no resources. As in most prisons around the world, we have seen prison overcrowding. A large proportion of prisoners come from disadvantaged backgrounds and live in extremely precarious circumstances, with incarceration often being the result of a long process of disaffiliation whereby individuals become detached from social systems.

Keywords : Profile, prison population, Labé

1 Introduction

Les dernières décennies ont vu croître, rapidement et régulièrement, le nombre de personnes détenues dans le monde. En 2020, la planète comptait plus de 11 millions de personnes incarcérées. Parmi elles, plus de trois millions se trouvaient en détention provisoire. Si les causes de cette croissance de la population carcérale mondiale sont complexes, les conséquences sont limpides : établissements surpeuplés, conditions de détention inhumaines et en détérioration (World Prison Brief, 2020). En Guinée, la population carcérale était estimée à 4375 personnes en 2024 pour l'ensemble des prisons dont environs 49% pour la seule prison centrale de Conakry. Le taux d'occupation était de 171,4 %. Le taux d'incarcération des femmes était de 3 % contre 5% pour les mineurs (Prison insider 2024). Le pays compte en tout huit (8) maisons centrales, 23 prisons civiles soit un total de 31 établissements pénitentiaires. La caractéristique commune de ces centres de détention est qu'ils ont quasiment tous été construits pendant la période coloniale ou au cours des premières années de l'indépendance, pour un nombre très réduit de prisonniers. Outre leur vétusté, ces établissements sont, pour la plupart, largement au-dessus de leur capacité d'accueil réelle. La quasi-totalité des prisons guinéennes

sont surpeuplées. La surpopulation touche plus les prisons de la Basse-Guinée que celles des autres régions. Le recours quasi-systématique aux mesures de détention provisoire et la non-tenue régulière des audiences, y compris en assises, sont les principales causes de la surpopulation dans ces prisons (HCDH, 2014). En Guinée, aucune étude n'a été réalisée au cours des dernières décennies sur les caractéristiques de la population carcérale. Sur ce, de nombreuses lacunes persistent sur les connaissances issues de la recherche sur cette population et surtout sur les femmes incarcérées. Ce constat est d'autant plus évident car en l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de dresser un bilan approfondi des caractéristiques de cette population. L'objectif du présent article est donc de combler ce manque en décrivant les caractéristiques sociodémographiques des personnes incarcérées à la maison centrale de Labé.

2 Matériels et Méthodes

2.1 Cadre de l'étude

L'établissement pénitentiaire de Labé a servi de cadre pour la réalisation de cette étude. Il couvre les préfectures de Koubia, Tougué, Mali, Lélouma et Pita qui font recours à cette prison pour la détention des personnes en conflit avec la loi. Le bâtiment qui abrite la prison est vétuste, décrépit entouré de murs en béton peu élevé, surmonté de barbelés. Depuis sa construction originale, peu de transformations ont été faites. Les prisonniers adultes de sexe masculin ne sont presque jamais autorisés à sortir de leurs cellules exiguës, de craintes qu'ils ne s'évadent. Le manque d'entretien dont souffrent ces locaux, ajoutés à leur configuration même, aggravent les risques de violations du droit au respect de la dignité. Les cellules y sont restreintes, obscures, surchauffées et insalubres. Elles manquent d'aération et de latrines décentes. Les détenus sont souvent obligés de faire leurs besoins sur place, dans des seaux ou sont escortés à l'extérieur. Ils dorment à même le sol. La plupart des détenus passent 24 heures sur 24 heures dans les cellules exiguës, faiblement éclairées, avec de la place pour dormir et presque rien d'autre. L'hygiène des locaux est défectueuse, les équipements de protection et les produits sont insuffisants. L'établissement ne dispose pas d'infirmerie avec les normes requises. C'est une cellule de la prison qui fait office de dispensaire. Le personnel médical est composé d'un seul infirmier bénévole qui visite les détenus malade 1 fois par semaine. En raison de la nourriture insuffisante fournie par la prison, les détenus dépendent souvent de leur famille pour compléter leurs rations.

2.2 Type et période de l'étude

Il s'agit d'une étude descriptive qui s'est réalisée durant la période allant du 2 janvier 2024 au 28 février 2024. La population d'étude était constituée de 287 détenus (condamnées et prévenues). Les détenus ont été recrutés de façon exhaustive.

2.3 Collecte des données

La méthode de recueil employée recourait à la consultation systématique des registres de l'administration pénitentiaire. Il concernait des informations succinctes suivantes : âge, nationalité, lieu de résidence, état civil, le niveau d'étude, situation professionnelle, type de revenus, lien familial et des éventuels antécédents judiciaires (type de procédure, nature du délit et la récurrence de récidive). La collecte des données s'est faite à travers un questionnaire développé à cet effet et a été administré de façon individuelle par 3 médecins (1 médecin légiste et 2 médecins généralistes). Les données brutes ont été saisies dans un fichier Excel puis transférées dans SPSS pour l'analyse et la production des tableaux et graphiques.

3 Résultats

3.1 Caractéristiques sociodémographiques

Parmi les personnes détenues, près de 25% (24,7%) étaient représentées par la tranche d'âge de 18-22 ans avec une moyenne d'âge $29,33 \pm 8,59$. Près de 95% (94,7%) des détenus étaient des hommes et 54,0 % des détenus n'avaient aucun niveau. Près 45 % (44,6%) résidaient en milieu urbain. Un peu plus de la moitié (57,8%) des détenus étaient représentés par des célibataires. Parmi eux 12 % soit (20/166) avaient au moins 1 enfant. Parmi les détenus en couple, la moyenne d'enfant par couple était de 2. Une grande partie (61,3%) déclare avoir été en activité avant la détention dont 38,3% d'ouvriers, 16,4 % de chauffeurs, 13,6 % de conducteur de taxi moto, 7,3% de commerçants/marchands, 7% de cultivateurs, 4,2% de couturiers/coiffeurs, 4,2% d'étudiants/élèves et 9% des autres professions (Tableau.1).

Tableau. 1: Répartition des détenus selon les caractéristiques sociodémographique

Caractéristiques	Effectif	%
<i>Sexe</i>		
Masculin	272	94,7
Féminin	15	5,3
<i>Age (ans)</i>		
13-17	29	10,1
18-22	71	24,7
23-27	61	21,2
28-32	48	16,7
33-37	24	8,3
38-42	17	5,9
43-47	12	4,1
48-52	9	3,1
53-57	4	1,3
58-62	7	2,4
63 et plus	5	2,5
<i>Etat matrimonial</i>		
Marié	93	32,4
Célibataire	166	57,8
Veuve	9	3,2
Divorcé	19	6,6
<i>Résidence</i>		
Urbain	128	44,6
Rural	54	18,8
Autres	105	36,6
<i>Activité Professionnelle</i>		
Oui	176	61,3
Non	111	38,7
<i>Niveau d'instruction</i>		
Aucun	155	54,0
Primaire	105	36,6
Secondaire	23	8
Supérieur	4	1,4

Moyenne d'âge 29,33±8,59 ans

3.1.1. Nationalité

Les détenus de nationalité Guinéenne représentaient la frange la plus importante (98,4%) contre 1,6% pour les autres nationalités (Figure.1).

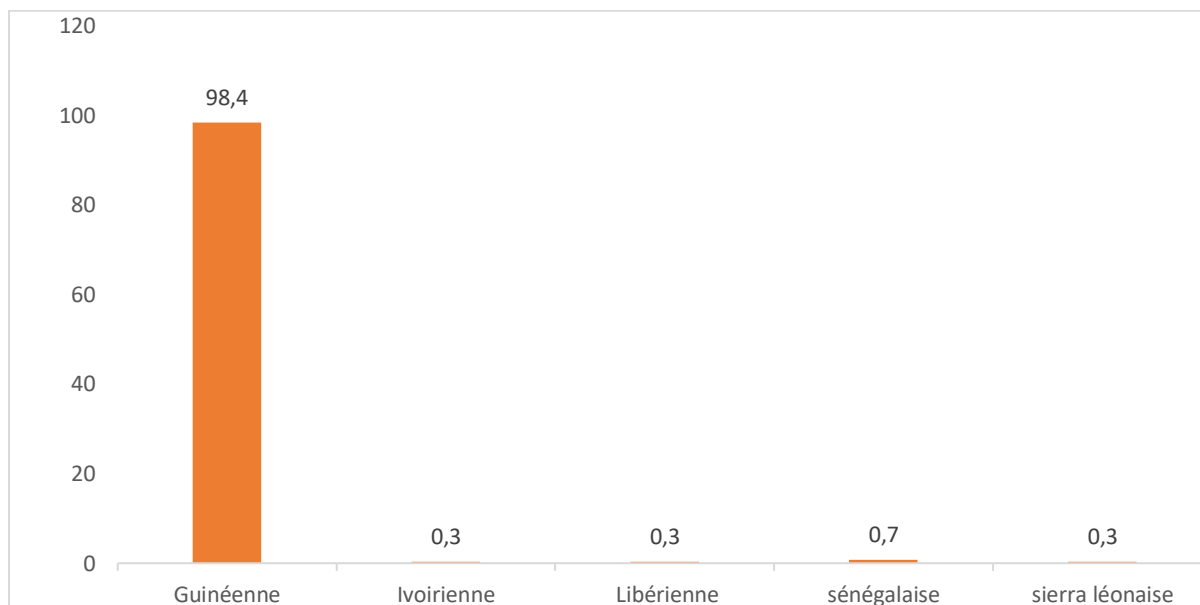


Figure.1: répartition des détenus selon la nationalité

3.1.2. Lieu de provenance

Labé était la préfecture qui avait enregistré la proportion la plus importante des détenus (85,6%) suivi par la préfecture de Pita (7,6%).

Tableau. 2: répartition des détenus selon le lieu de provenance

Provenance	Effectif	%
Conakry	2	0,9
Dalaba	1	0,3
Koubia	5	1,7
Labé	244	85,6
Lélouma	5	1,7
Mali	4	1,2
Pita	22	7,6
Tougué	3	1
Total	287	100

3.1.3. Ressources

Avant l’incarcération, 57,8 % des détenus vivaient avec leurs propres ressources contre 36,6% qui bénéficiaient de l’aide familiale. Près de 6 % (5,6%) n’avaient aucunes ressources (Tableau.3).

Tableau. 3 : répartition des détenus selon les ressources avant l’incarcération

Ressources	Effectif	%
aide familiale	105	36,6
aucune	16	5,6
propre (salaire, stage)	166	57,8
Total	287	100,0

3.2. Caractéristiques pénales du détenu

3.2.1. Statut du Détenu, type de procédure et nature du délit

La majorité des détenus étaient des condamnés (57,1%) contre 42,9 % pour les prévenus. Un peu plus de 45,3% des détenus étaient poursuivis pour atteintes aux biens. Concernant le type de procédure, 47 % des détenus étaient poursuivis par le tribunal correctionnel contre 10,1% par le tribunal criminel (Tableau. 4).

Tableau. 4 : Répartition des détenus selon l’écrou, le type de la procédure et la nature du délit

Caractéristiques pénal	Effectif	%
<i>Statut du Détenu</i>		
Condamné	164	57,1
Prévenu	123	42,9
<i>Type de procédure</i>		
Correctionnel	135	47,0
Criminel	29	10,1
Non renseigné	123	42,9
<i>Nature du délit</i>		
Atteintes aux personnes	92	32,1
Atteintes aux biens	130	45,3
Autres	65	22,6

3.2.2. Récidive

Comme on le voit sur la figure 2, 85,4% des détenus étaient des délinquants primaires suivi par des délinquants ayant récidivés 1 fois (7.3%) et plusieurs fois (7%).

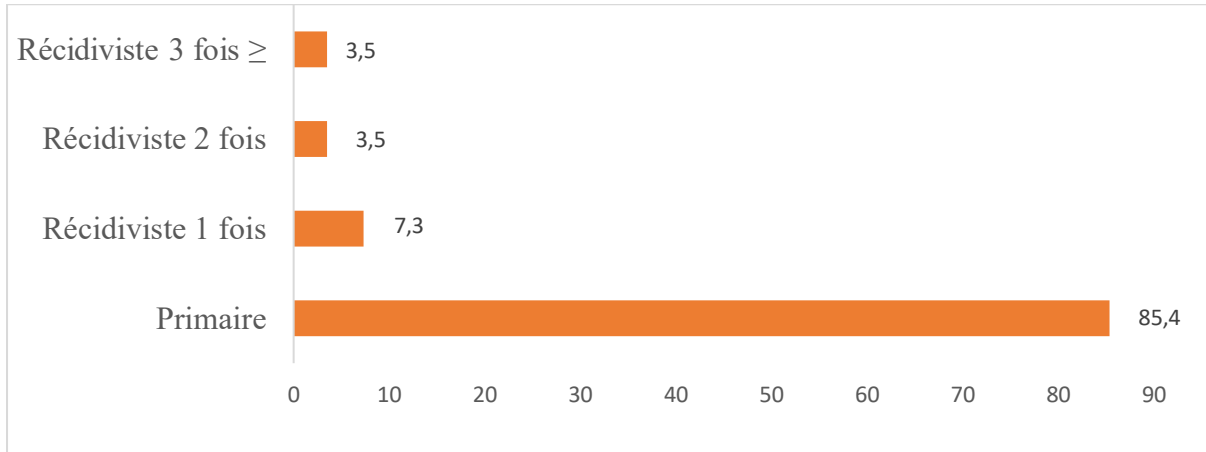


Figure.2 : répartition des détenus selon le nombre de cas de récidive

4 Discussion

Au cours de cette d'étude, nous avons recensé 287 détenus à la maison centrale de Labé. Or, cet établissement pénitencier construit en 1930 ne peut héberger que 60 détenus. Les cales qui étaient prévues pour 15 ou 20 personnes, abritent actuellement plus de 50 à 60 personnes. Ce surpeuplement carcéral de 478 % est dû d'une part par le fait que la maison centrale de Labé reçoit les détenus en provenance de la préfecture de Pita (région administrative de Mamou), Tougué, Koubia et Mali et d'autre part par le recours de détention provisoire et l'irrégularité des audiences judiciaires. Des solutions comme le développement des peines alternatives, la prévention de la récidive et la modernisation des infrastructures pourraient améliorer significativement la situation. Notre taux d'occupation carcérale est nettement supérieur à ceux des Philippines qui connaissent un taux d'occupation moyen de 460 %, d'Haïti qui connaît un taux de 450 % et de Guatemala qui enregistre un taux de 370 %. Tous ces trois pays cités plus haut figurent parmi les pays comptant certains des établissements les plus surpeuplés au monde (World Prison Brief ,2020). En France, selon le ministère de la justice (2024), 80 792 personnes étaient détenues, pour 62 404 places en prison. La densité carcérale globale était de 129,5%. Cette densité, supérieure ou égale à 200% dans une quinzaine d'établissements ou quartiers pénitentiaires, contraint plus de 4 000 détenus à dormir sur des matelas posés à même le sol. Parmi les facteurs ayant contribué à l'inflation carcérale en France, on peut noter : la pénalisation d'un nombre de plus en plus important de comportements, le développement de procédures de jugement rapide et l'allongement de la durée des peines (Observatoire international des prisons ,2020).

4.1 Caractéristiques sociodémographiques

4.1.1. Sexe

Dans cette étude, la répartition selon le sexe montre une prédominance masculine (94,7%) contre 5,3% pour le sexe féminin. Ce taux d'incarcération des femmes est nettement supérieur à celui enregistré (3%) au niveau national (Prison insider, 2024). Les circonstances d'incarcération des femmes à la maison centrale de Labé sont souvent dues à des infractions non violentes et mineures, motivées par des facteurs tels que la violence basée sur le genre, la consommation ou le trafic de drogues. À l'échelle mondiale, les femmes représentent entre 2 et 10% de la population carcérale, mais leur nombre augmente rapidement - plus rapidement que l'augmentation du nombre de détenus de sexe masculin (ONU, 2020). Au Burkina Faso, les femmes privées de liberté souffrent généralement de conditions socio-économiques défavorisées et ne savent ni lire ni écrire (OPT, 2024). Dans certains pays, les femmes continuent d'être incarcérées pour des infractions visant spécifiquement les femmes ou pour lesquelles elles sont condamnées de manière disproportionnée, telles que l'avortement, les relations avec des personnes du même sexe, les relations sexuelles hors mariage et le travail du sexe (OPT, 2024). Quant à la proportion élevée des détenus hommes, elle pourrait s'expliquer par le fait qu'en Guinée la population carcérale est majoritairement masculine. Nos observations sont en adéquation avec celles rapportées par Fustel de Coulanges (2010), qui avait observé également que la variable sociologique la plus discriminante en matière de prison était assurément le sexe. Les détenus ont toujours été très majoritairement des hommes. Selon lui, les raisons de la surreprésentation des hommes dans les prisons sont multiples. Plusieurs études ont montré comment, à différents niveaux de la chaîne pénale (arrestation, déferrement, procès, etc.) s'effectue un tri qui tend à retenir de façon préférentielle les hommes (Fustel De C, 2010). Le même constat a été fait en Belgique où 95,5% des détenus étaient principalement des hommes contre 4,5% des détenues femmes (DGEP, 2022) et en France où 89,7 % des détenus étaient des hommes contre 10,3 % pour les femmes (Ministère de la Justice Français, 2017).

4.1.2. Age

Comme le démontre cette étude, la tranche d'âge de 18-22 ans était la plus représentée (24,7%). L'âge moyen des détenus était de $29,33 \pm 8,59$ et la proportion des mineurs était de 10,1%, ce qui est nettement supérieur au taux enregistré au niveau national (Prison insider, 2024). Malgré ce taux élevé, la Guinée n'a pas de centre de détention et de réadaptation spécifique pour les enfants en conflit avec la loi qui demeurent détenus dans les prisons pour adultes. Selon l'administration pénitentiaire, en 2024, la population carcérale en Guinée était de 5.517 incluant

3.041 prévenus dont 211 mineurs, et 2476 condamnés incluant 63 mineurs (HCDH, 2024). Sur la base de l'analyse des informations fournies par l'administration pénitentiaire, les établissements pénitentiaires de la Guinée sont surpeuplés par rapport à leur capacité d'accueil. La surpopulation carcérale à laquelle sont exposés les mineurs à la maison centrale de Labé, pourrait constituer des traitements cruels, inhumains ou dégradants au regard du droit international des droits de l'homme. Or, les Règles pour la protection des mineurs privés de liberté soulignent que « les mineurs doivent dormir dans de petits dortoirs ou des chambres individuelles. Chaque mineur doit disposer, en conformité avec les usages locaux ou nationaux, d'une literie individuelle suffisante qui doit être propre au moment où elle est délivrée, entretenue convenablement et renouvelée de façon à en assurer la propreté » (HCDH, 1990). En France, l'âge médian des détenus était de 31,7 ans et comptait 1 % de mineurs (Ministère de la Justice Français, 2017). D'après Abdellaoui, S et al. (2006), les jeunes détenus sont d'abord des adolescents pour lesquels un certain nombre de leviers n'a pas fonctionné. Bon nombre d'entre eux ont « grandi » en évoluant au sein d'un système de relations difficiles et ont eu des parcours chaotiques, tant sur le plan éducatif et familial que scolaire. Le rejet et la stigmatisation dont ils font l'objet ne contribuent en rien à restaurer une image de soi et une histoire autobiographique difficile.

4.1.3. Statut matrimonial

Comme on le dit ici, 32,4% des détenus déclaraient avoir un conjoint contre 57,8 % des détenus célibataires. Le taux de détenu en couple dans notre série est supérieur à celui rapporté (30,4%) par Alcon-Lignereux et al, (2020). La détention a des conséquences au-delà de ses murs et de ceux qui y sont enfermés. Selon Marion Vacheret (2017), le fait d'avoir un proche condamné peut affecter les réseaux sociaux des familles, voire la composition familiale elle-même. Les troubles du sommeil, angoisse, souffrance, fatigue, perte de poids, épuisement, dépression, prise de médicaments sont des symptômes décrits par les proches des détenus (Ligue de famille (2020). D'après la même source, il arrive que la famille ressente également un « sentiment de honte », car elle se considère comme en partie responsable des actes commis par la personne incarcérée. Elle est parfois considérée par les tiers comme « coupable par association ». Dans cette étude, 12 % soit (20/166) des détenus célibataires ont déclarés avoir eu au moins 1 enfant contre 93,5 % des détenus en couple. La moyenne d'enfant dans ce dernier groupe est de 2 enfants. Dans le contexte Guinéen, lorsqu'un des parents se trouve en détention, les enfants présentent le plus souvent des comportements très inquiétants: «résultats scolaires médiocre, école buissonnière, difficultés à se concentrer sur quoi que ce soit et comportement agressif ». Les conséquences de la détention sont souvent plus

importantes lorsque la mère est incarcérée car son enfant perd la première et souvent la seule personne qui prenait soin de lui (Ligue de famille, 2020).

4.1.4. Lieu de résidence et nationalité

Concernant la résidence, Labé était la préfecture qui avait enregistré la proportion la plus importante (85,6%) des détenus suivi par la préfecture de Pita (7,6%). Ce taux élevé des détenus venant de la préfecture de Pita est dû à sa proximité (18 km) par rapport à la préfecture de Labé. La répartition selon la nationalité montre que les détenus d'origine Guinéenne représentaient la frange la plus importante (98,4%). Les détenus avec une autre nationalité représentaient seulement (3,6%). Outre les pourcentages très faibles de diverses nationalités, le plus représenté était les ressortissants sénégalais (figure.1). Selon Véronique P et al, (2017), les dernières statistiques produites par Office International de Migration (OIM), les ressortissants étrangers en guinée représentaient en 2015 un peu moins de 2% de la population du pays, soit 228413. Parmi eux, les Sénégalais occupaient la 2^{ème} place soit 26640 personnes.

4.1.5. Emploi et niveau d'instruction

Concernant l'activité professionnelle, 61,3 % des détenus déclaraient avoir été sans activité avant la détention contre 38,7 % en activité et parmi eux 38,3% étaient des ouvriers ou employés (tableau.1). Le taux de détenus sans emploi avant l'incarcération dans notre série est nettement supérieur à ceux de Lignereux et al. (2020), qui avaient observé que (37,9%) des détenus n'avaient pas d'activité avant la détention et un quart (25,2%) étaient ouvriers ou employés. Le fait de disposer d'un emploi stable et valorisant a été identifié comme permettant de soutenir la sortie de la délinquance. Cependant, l'offre de formation et de travail en détention reste également souvent insuffisante pour permettre de pallier d'éventuelles lacunes antérieures à l'incarcération. Dans cette étude, 54 % des détenus tous sexes confondus ne s'avaient ni lire et ni écrire. Ce taux est quatre fois supérieur à celui observé (12%) chez les détenus Français (Lignereux et al, 2020).

4.2. Caractéristiques pénales du détenu

4.2.1. Statut pénal

Au cours de cette étude, nous avons observé que la majorité des détenus étaient composés de condamnés (57,1%) contre 42,9 % de prévenus. Nos observations sont contraires à celles de la Direction nationale des établissements pénitentiaire Belge qui avait observé en 2022 que la majorité des incarcérations avaient eu lieu sur la base d'un mandat d'arrêt (prévenus). Les condamnés définitifs constituaient le deuxième groupe le plus important parmi le flux entrant dans les prisons

(DGEP, 2022). Dans notre série, certains prévenus restaient incarcérés jusqu'à leur condamnation définitive.

4.2.2. Récidive.

Comme on le voit sur figure.2, le taux de récidive était de 14.3%. Ce taux est nettement inférieur à celui enregistré (54 %) par Lalande P et al. (2018), au Québec. Nous avons également observé que les récidives se produisaient relativement tôt après la libération et plus les détenus étaient jeunes lors du premier contact avec le système correctionnel, plus ils avaient des taux de récidive élevés. Dans son étude, Lalande P et al. (2018), avait observé aussi que plus on est jeune lors de l'admission, plus on a des taux de récidive/reprise élevés. Plus le nombre d'antécédents est élevé, plus les taux de récidive/reprise sont élevés. Ils avaient constaté également que les peines de moins de six mois étaient associées à des taux plus élevés de nouvelle condamnation et de nouvelle incarcération. L'appartenance à un groupe criminel était aussi associée à des taux de récidive/reprise nettement plus élevés, les personnes reconnues comme appartenant à un gang de rue se distinguaient encore plus en ce sens.

4.2.3. Nature du délit

Quant aux délits commis, 45,3% étaient liés aux atteintes des biens contre 32,1% d'atteinte aux personnes. Par contre en France, 7,4 % des détenus étaient incarcérées pour atteinte aux biens contre 42,1% pour atteinte aux personnes. Ce taux élevé d'atteinte aux biens dans notre contexte pourrait s'expliquer par le fait que dans la région Labé, lors des manifestations politiques les jeunes prennent d'assaut les rues pour s'attaquer aux citoyens et leurs biens tout en les empêchant de vaquer à leurs occupations. Le plus souvent, ils sont arrêtés et traduits devant les tribunaux pour répondre de leurs actes.

5 Conclusion

Cette étude, nous a permis de dresser un bilan approfondi du profil de la population carcérale de la maison centrale de Labé. Comme dans la majorité des cas de prisons du monde, nous avons enregistré une surpopulation carcérale de 487 %. L'augmentation de l'effectif des détenus pose la question de leurs conditions d'incarcération en établissement pénitentiaire. Le suivi de la densité carcérale permet d'appréhender l'adéquation entre le nombre de détenus et les capacités d'hébergement des établissements pénitentiaires. Elle peut également avoir des conséquences sur la santé psychique et somatique des prisonniers, sur leur sécurité comme sur celle des personnels et sur les perspectives de réinsertion. Des solutions comme le développement des peines alternatives, la prévention de la récidive et la modernisation des infrastructures pourraient améliorer significativement la situation. Comme le démontre cette étude, les détenus sont majoritairement masculins et célibataires puis avec un bas niveau

d'instruction. Parmi les personnes détenues, les ¼ sont représentés par la tranche d'âge de 18-22 ans avec une moyenne d'âge 29,33±8,59. La proportion des mineurs était de 10,1%, ce qui est nettement supérieur au taux enregistrés au niveau national. Les récidives se produisent relativement tôt après la libération et plus les détenus étaient jeune lors du premier contact avec le système correctionnel, plus ils avaient des taux de récidive élevé. Nous avons observé que la majorité des détenus étaient des condamnés. La frange la plus importante des détenus sont représentés par des délinquants primaires. Le ministère d'Etat chargé de la justice, doit accélérer le programme de rénovation et de construction des prisons en tenant compte de la nécessité de séparation physique entre les différentes catégories de détenus : prévenus et condamnés, hommes, femmes et mineurs ; et veiller au respect de la dignité des prisonniers notamment en ce qui concerne l'hygiène, l'espace, l'aération et l'éclairage.

Références

- [1] Abellaoui S, Blatier C, Auzoult L, Boudoukha A, Combaluzier S, Jamet L, Le Goff J L, Paulicand M et VIAUX J L, (2006). Les jeunes en détention. Ministère de la justice. [file:///C:/Users/HP/Downloads/03-02-RF%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/HP/Downloads/03-02-RF%20(1).pdf).
- [2] Alcon-Lignereux, Annie Kensey, (2020). Analyse statistique de l'évolution de la population carcérale Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques. (N°50), p. 14. 2.
- [3] Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'homme/Guinée (HCDH), (2014). Rapport sur la situation des droits de l'homme dans les lieux de détention en République de Guinée.p.10-11. <file:///C:/Users/HP/Downloads/2014-09-05-guinee-rapport-sur-situation-droits-l-homme-dans-lieux-detention.pdf>
- [4] Direction Nationale des établissements Pénitentiaire (DGEP) /Belgique, (2022). Chiffres annuels des établissements pénitentiaires. p.8.
- [5] Fustel De Coulanges (2010). Profil sociologique des détenus. Sciences économiques et sociales – PES1 & 2 ; p.1
- [6] Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), 2024. La situation des enfants en conflit avec la loi en milieu carcéral en République de Guinée ; p.10. <file:///C:/Users/HP/Downloads/Rapport-situation-mineurs-detention-2024-guinee.pdf>
- [7] Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), 1990.Les Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté (règle 33). <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-rules-protection-juveniles-deprived-their-liberty>
- [8] Lalande, P., P. Dolmaire et R. Lévesque, (2018). La récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec, cohortes 2010-2011. Québec : Direction générale adjointe aux programmes, au conseil et à l'administration, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique du Québec, 112 p.6.

- [9] Ligue des familles, (2020). Les familles confrontées à la détention - Le maintien des liens familiaux en prison ; p.10. <https://liguedesfamilles.be/storage/18826/2020-06-23-etude-les-familles-confrontees-a-la-detention.pdf>
- [10] Marion Vacheret (2017). Familles et prison, quand la peine affecte les proches. Revue porte ouverte. <https://asrsq.ca/revue-porte-ouverte/criminalite-impacts-proches/familles-prison>
- [11] Ministère de la justice Français, (2024). Statistiques mensuelles de la population détenue et écrouée. <https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques/statistiques-mensuelles-population-detenu-ecrouee-0>
- [12] Ministère de la Justice (France), (2017). Statistiques trimestrielles des personnes écrouées. Infocentre Pénitentiaire; (N°148). https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/stat_Chiffres%20C1%C3%A9s%202017.pdf
- [13] Observatoire international des prisons /section France (2020). Comment expliquer la surpopulation des prisons françaises? <https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Ffoip.org%2Fqui-sommes-nous%2F#federation=archive.wikiwix.com&tab=url>
- [14] Organisation des Nations Unies (ONU), (2020). Le nombre de femmes détenues dans le monde augmente plus vite que celui des hommes. ONU info ; p.1.
- [15] Prison insider. (2024). Guinée : les prisons en 2024. <https://www.prison-insider.com/fichepays/guinee-2024>
- [16] Véronique Petit, Alhassane Baldé,(2017). Les migrations des Guinéens vers l'Union Européenne : marginalité statistiqueVS, impact social. Outre –Terre ; 4 (N°53), p.96-113. DOI 10.3917/outel.053.0096
- [17] World Prison Brief (WPB), 2020. Les tendances de l'incarcération ; p.1. <https://www.prisonstudies.org/ten-country-prisons-project/les-tendances-de-l%E2%80%99incarc%C3%A9ration>